



FMES

Fondation pour la Maîtrise
des Enjeux Stratégiques

- ARTICLE -

Le renforcement de la coopération franco- hellénique en matière de défense

JUIN 2026

Aris MARGHELIS

Chercheur associé à l'Institut FMES et
chercheur à l'Université de Salerne (UniSa)

Le renforcement de la coopération franco-hellénique en matière de défense

Par Aris MARGHELIS, chercheur associé à l'Institut FMES et chercheur à l'Université de Salerne (UniSa)

Lors de la visite d'Emmanuel Macron à Athènes en avril 2026, la France et la Grèce ont renouvelé leur partenariat stratégique. Parmi de nombreux aspects, celui-ci ouvre des perspectives de coopération en matière d'industrie de défense, favorise davantage l'intimité opérationnelle des deux armées et s'articule de façon cohérente avec la doctrine militaire grecque. Mais son aspect le plus important est sans doute la reconduction de la clause de défense mutuelle qui s'adresse prioritairement à une Turquie initialement perturbée par la guerre en Iran et qui cherche à reprendre l'initiative sur le plan régional. Malgré quelques approches différenciées, le partenariat franco-grec traduit aussi une vision commune au Levant et dans le Golfe Persique, dans un contexte de structurations antagonistes mais encore non concluantes, qui se dessinent à la faveur de la guerre au Moyen-Orient.

L'accord de coopération stratégique franco-grec

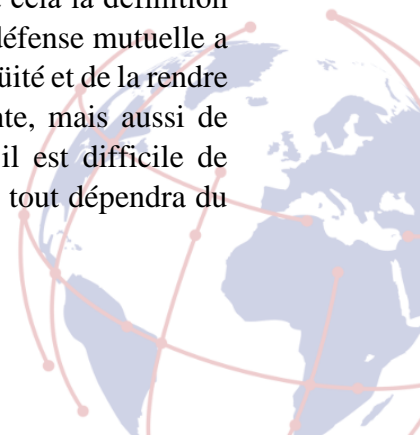
La visite d'Emmanuel Macron à Athènes, les 24-25 avril 2026, s'est déroulée autour de symboles évocateurs : discussion en public avec le premier ministre grec à l'ancienne agora d'Athènes sur l'avenir géopolitique de l'Europe ; vols de Rafale ; visite de la FDI Belh@rra *Kímon*, récemment livrée à la marine grecque. Ce décorum a pour but d'afficher un partenariat bien ancré, opérationnel, dynamique et efficace. Le moment-clé a été le renouvellement de l'accord de coopération stratégique franco-hellénique initialement signé en 2021, et notamment de la clause de défense mutuelle qu'il contient. Cet accord sera désormais reconduit de façon tacite tous les cinq ans, à moins d'une dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Quelle est la teneur de cet accord et de sa clause de défense mutuelle, et comment la France et la Grèce poursuivent-elles des objectifs communs dans un environnement est-méditerranéen et moyen-oriental qui exige à la fois coordination et agilité, fiabilité et flexibilité ?

La dimension dissuasive de la clause de défense mutuelle

La clé de voûte de la coopération stratégique franco-hellénique reste la clause de défense mutuelle. Comme en 2021, son destinataire principal est la Turquie, dont les ambitions expansionnistes restent intactes malgré un reflux ponctuel en mer Égée et en Méditerranée orientale.

Cette clause a été largement médiatisée, notamment par la déclaration d'Emmanuel Macron, selon laquelle, si la Grèce devait être agressée, « la France sera là, car c'est cela la définition de l'amitié ». L'objectif de cette médiatisation est évident : cette clause de défense mutuelle a pour but de ne *pas* être activée. Cela nécessite de la communiquer sans ambiguïté et de la rendre crédible par une coopération stratégique et militaire visible et convaincante, mais aussi de véhiculer l'image d'une intimité entre les deux partenaires. D'autant qu'il est difficile de spéculer sur la nature précise d'une réponse française en cas de conflit, car tout dépendra du



type d'attaque sur la souveraineté grecque, du lieu, du moment, de son intensité, mais aussi des moyens dont disposera la France au moment voulu. Cette réponse pourrait théoriquement aller d'un flux de renseignement et de matériel jusqu'à une intervention plus directe, avec par exemple des frappes de représailles sur des cibles à haute valeur stratégique. D'où le fait que cette clause se veut prioritairement *dissuasive*.

En sus, les deux pays confèrent une dimension *européenne* à leur partenariat, en l'inscrivant dans le cadre de l'Europe de la défense et de l'esprit de l'article 42.7 du traité de Lisbonne, qui constitue la clause de défense mutuelle de l'UE. Cela permet d'élargir les fondements politiques de la dissuasion.

Les réactions outragées de la presse turque et du porte-parole du parti dirigeant (AKP)¹ montrent que la Turquie prend au sérieux cette clause dissuasive, ce qui est précisément l'objectif recherché. Cependant, ce n'est pas le moment pour Ankara de se brouiller sérieusement avec Paris. La France reste un acteur incontournable de la défense européenne que la Turquie veut intégrer, d'une manière ou d'une autre, pour avoir accès aux capitaux dont elle a besoin, sur fond d'incertitude de l'évolution de l'OTAN. En sus, les chasseurs Eurofighter turcs devraient être équipés de missiles METEOR, ce qui nécessite l'approbation du gouvernement français. Enfin, en raison de la faiblesse de sa défense anti-aérienne et antibalistique dévoilée par les frappes iraniennes, la Turquie pourrait être tentée, comme par le passé, par le système SAMP/T co-produit par la France et l'Italie, dans un contexte où le rétablissement de son accès aux systèmes d'armes américains se fait encore attendre. D'autant que la France essaie de rétablir des relations apaisées avec la Turquie et de coexister en bonne intelligence en mer Noire, dans le Caucase et en région ANMO.

En outre, l'insertion dynamique de la France dans l'équation gréco-turque reste modulable. Si Ankara, au lieu d'une logique de confrontation aux résultats incertains, jouait le jeu de l'apaisement avec Paris sur les théâtres où les deux États coexistent de fait, la France pourrait évoluer en arbitre dans le triangle France-Grèce-Turquie. Mais cela suppose rendre pour Ankara la confrontation plus coûteuse que l'apaisement, ce qui, *in fine*, constitue l'objectif *politique* ultime de la clause de défense mutuelle franco-grecque.

Outre l'aspect particulier de la clause de défense mutuelle, il convient de voir comment le partenariat franco-grec s'articule à la doctrine militaire grecque, ce qui, à son tour, crédibilise davantage la clause de défense mutuelle.

L'articulation du partenariat franco-grec avec la doctrine militaire grecque

La doctrine militaire grecque a été résumée en une phrase par les chefs d'État-major : « la prochaine crise ne sera pas locale ». En effet, la présence en mer Égée de nombreux îlots souvent inhabités et impossibles à défendre, donne l'avantage crucial à la Turquie de pouvoir choisir l'endroit et le moment d'une action agressive. Pour éviter ce piège, la Grèce a décidé de formuler une réponse adaptée à tout conflit sur l'ensemble de la frontière gréco-turque. Ainsi, une action turque limitée dans le temps et dans l'espace, conduite dans le but d'extorquer

¹ "AKP spokesperson rebukes Macron over pro-Greece remarks", [Hurriyet Daily News](#), 19/04/2026.



à faible coût un changement du statu quo, entraînerait probablement un affrontement global. L'adversaire perdrait la maîtrise des conséquences de son acte, ce qui annule son objectif initial d'une victoire facile à haute valeur ajoutée et, ce faisant, renforce l'effet dissuasif. Cependant, cette doctrine doit être crédibilisée.

Premièrement, avec le renforcement du dispositif de défense grec pour pallier ses vulnérabilités face aux drones et aux missiles. Cela passe par le développement des capacités de détection et d'interception, et donc par une « technologisation » et une dronisation. La mise en place progressive du « Bouclier d'Achille » en est l'expression principale. Il s'agit d'un réseau dense de défense anti-aérien, anti-drones, anti-naval, anti-sous-marins et anti-missiles, notamment composé de systèmes israéliens déployés sur les îles grecques, qui devrait être complété en 2030 (selon les objectifs de « l'Agenda 2030 » des forces armées grecques²). La formation à l'utilisation de drones a également été intégrée au service militaire des conscrits (qui est désormais ouvert également aux femmes sur une base volontaire).

Mais le partenariat franco-grec joue aussi un rôle crucial. Les deux États ont convenu de développer leur coopération en matière d'industrie de défense, notamment par l'association de compagnies grecques à la co-production d'armement et par une collaboration entre l'Agence Innovation Défense et le Centre grec pour l'innovation en matière de défense (ELKAK) fondé en 2024. En effet, l'ELKAK se focalise sur les véhicules autonomes (aériens, terrestres, maritimes et sous-marins), les systèmes anti-drones, les systèmes de cybersécurité, les satellites de communication sécurisée, la technologie laser, les drones d'attaque (*loitering munition*), les systèmes de guerre électronique, ou encore l'intelligence artificielle. L'appel d'offre le plus récent concerne un système mobile de surveillance marine capable de repérer, reconnaître et suivre de multiples cibles en surface, tels des navires ou des drones marins, mais aussi des cibles à faible détectabilité volant à basse altitude. L'ELKAK a également lancé en 2025 un appel pour des drones aériens de ravitaillement, un choix logique au vu de la morphologie à la fois montagneuse et archipélagique de la Grèce. Cela permettra de libérer des moyens humains, matériels et logistiques, tout en diminuant les risques pour le personnel et en offrant une plus grande agilité de déploiement dans un espace insulaire étendu et constamment contesté. La conception du système d'interception anti-drone national « KENTAVROS » est un premier résultat de ces efforts. Il a déjà été utilisé en opération en mer Rouge et a également été intégré au système de défense anti-missiles israélien BARAK MX que la Grèce s'est procuré. Ce processus n'étant qu'à ses débuts, le champ de collaboration franco-grec est donc vaste.

Au niveau des capacités de détection aussi, le partenariat franco-grec s'avère efficace, notamment avec les FDI Belh@arra dont le radar a un rayon d'environ 500 km. Selon leur emplacement, ces navires peuvent procurer à la Grèce un avantage considérable. Dans les airs aussi, les Rafale peuvent détecter des F-16 turcs (d'autant qu'ils ne sont pas encore modernisés), à des distances qui laissent théoriquement peu de chances à ces derniers. Cependant, l'acquisition de Eurofighters par la Turquie viendra pallier cette carence.

Deuxièmement, avec le développement d'outils crédibles de représailles. En effet, face à une attaque massive (notamment de drones), les capacités de protection grecques seraient insuffisantes ; une force de dissuasion par représailles s'impose donc. L'acquisition en 2021 des premiers Rafale armés de missiles METEOR a doté la Grèce d'une force de frappe dans la

² “Minister of National Defence N. Dendias Presents Phase B of “Agenda 2030” Armed Forces Reform”, [MINDEF grec](#), 24/07/2025.



profondeur, ce qui a produit un effet dissuasif sur la Turquie. Ces capacités se renforcent avec les quatre FDI Belh@rra commandées à Naval Group.

Les capacités de détection et de représailles sont accompagnées de moyens de projection grecque en Méditerranée orientale pour pouvoir étendre le conflit « sur toute la ligne » si besoin était, contribuant à crédibiliser la doctrine grecque. Le déploiement de trois ou quatre FDI dans une zone allant de la Crète au Levant assure une capacité de présence, d'action et de détection, ainsi qu'une force de représailles que la Turquie ne peut ignorer. C'est aussi dans cet esprit qu'a été évoquée la possibilité de coproduire des sous-marins Blacksword Barracuda, dont l'autonomie et la taille correspondent à une utilisation qui permettrait à la Grèce d'opérer davantage en Méditerranée orientale.

Les limites dissuasives de la clause de défense mutuelle

En revanche, c'est précisément parce que l'activation de cette clause suppose une violation de la souveraineté par une agression armée, qu'elle a aussi ses limites dans le contexte gréco-turc. En effet, la Turquie a, par le passé, utilisé des moyens hybrides dans les espaces sous juridiction mais pas sous souveraineté grecque, ce qui nécessite une gestion différenciée. Il n'est pas fortuit qu'Ankara vient d'annoncer sa volonté de voter une loi (dont les contours exacts restent à confirmer) inscrivant la doctrine maritime turque dans le droit interne. Or, en mer Égée, les zones revendiquées par la Turquie arrivent à 6 miles nautiques des côtes grecques. L'objectif est évident. Soit forcer la Grèce à renoncer à tout type d'activité hors des 6 miles. Soit la confronter à une reprise des tensions en l'obligeant à répondre à des actions turques utilisant par exemple des pêcheurs et des garde-côtes, sous le seuil de l'agression armée dans ce cas et hors de l'espace de souveraineté. Cela servirait non seulement à produire des faits accomplis, mais aussi à tester le partenariat franco-grec. Cela dit, en 2020, lorsque la Turquie a envoyé un navire de recherche escorté par des navires de guerre en zones maritimes grecques (et dans des conditions opérationnelles bien plus difficiles pour la Grèce) et menacé la frégate *Courbet* au large de la Libye, Paris et Athènes ont montré qu'une coordination militaire et diplomatique efficace peut avoir raison de ce type de tentatives.

Outre une focalisation sur la menace turque, le partenariat franco-grec s'inscrit aussi dans une volonté de coopération et de coordination beaucoup plus large.

Le triangle France-Grèce-Chypre et l'Europe de la défense

Dans le courant du mois de mars 2026, Chypre a été à plusieurs reprises la cible de drones du Hezbollah et de missiles iraniens. En l'espace de quelques heures, la Grèce a dépêché deux paires de chasseurs F-16 Viper et deux frégates, dont la FDI *Kímon*. Cette dernière partait pour sa première vraie mission avant-même d'avoir complété son intégration opérationnelle au sein de la marine grecque.

Après la Grèce, c'est la France qui est accourue avec une force navale conséquente, en application du partenariat stratégique franco-chypriote renforcé signé en décembre 2025³. Ce

³ "Strategic Partnership between the Republic of Cyprus and the French Republic," [Government of Cyprus](#), 15/12/2025.



partenariat a été approfondi en juin 2026 avec la signature d'un accord sur le statut des forces françaises stationnant à Chypre, ce qui suggère un accroissement à venir de la présence militaire française sur l'île.

L'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas se sont manifestés un peu plus tard. La grande absente fut l'Allemagne qui a finalement renoncé à envoyer un navire. Si la raison évoquée est que Chypre était déjà suffisamment protégée, l'on peut soupçonner que Berlin cherche à ne pas s'aliéner son partenaire turc à qui elle vend des sous-marins très performants. Le Royaume-Uni, dont les bases ont été touchées à Chypre, n'a déployé un navire qu'au bout de trois semaines, avant qu'il ne reparte une dizaine de jours plus tard pour de nouvelles réparations, dévoilant ainsi les difficultés auxquelles la Royal Navy fait face⁴.

L'attaque iranienne sur Chypre et la mobilisation opérationnelle qu'elle a provoqué a relancé le débat sur l'Europe de la défense dans sa dimension concrète : comment l'UE doit-elle réagir si un de ses membres est attaqué ? C'est dans le but de donner une substance opérationnelle à l'article 42.7 que les dirigeants européens se sont réunis les 23-24 avril 2026 à Chypre (qui préside l'UE jusqu'en juin)⁵. Il s'agit d'établir « qui fait quoi » en cas d'activation de cet article qui survit dans l'ombre d'un article 5 de l'OTAN de moins en moins rassurant. Les résultats de ces travaux sont attendus pour la fin de l'année 2026, à l'issue de la présidence irlandaise.

Cette évolution favorise la Grèce qui souhaite une organisation de l'Europe de la défense autour de l'article 42.7, ce à quoi la Turquie s'oppose sans surprise. D'abord du point de vue opérationnel, car les ambitions turques supposent de fait une mise sous leur tutelle stratégique de la Méditerranée orientale. Une présence militaire européenne structurée en Méditerranée orientale avec pour objet la protection de Chypre reste donc un chiffon rouge pour Ankara. Puis du point de vue politique, puisque l'organisation de l'Europe autour de l'article 42.7 laisse la Turquie hors du cœur de la défense européenne. Et ce dans un moment où sa dépendance vis-à-vis des garanties sécuritaires de l'OTAN a été exposée au grand jour par les frappes iraniennes sur son territoire, alors-même que l'avenir de l'OTAN — et donc la place de la Turquie dans cette alliance — reste incertain.

La France et la Grèce au Moyen-Orient

Le Moyen-Orient aussi est une région où la France et la Grèce se coordonnent, discrètement mais efficacement, malgré des approches parfois différenciées notamment à l'égard d'Israël.

C'est par exemple le cas pour le Liban où Athènes et Paris s'investissent, chacun selon ses moyens, pour renforcer l'État libanais vis-à-vis du Hezbollah⁶. La ratification par le Liban de son accord de délimitation maritime avec Chypre, signé en 2008, confirme aussi la volonté de Beyrouth de se lier à l'UE via la coopération franco-gréco-chypriote et d'opter pour le multilatéralisme ordonné en Méditerranée orientale. Cet accord a été dénoncé par la Turquie⁷.

⁴ "Iran war exposes weakened state of Britain's armed forces", [Reuters](#), 16/04/2026.

⁵ "EU to prepare blueprint for mutual assistance pact, amid NATO doubts", [Reuters](#), 24/04/2026

⁶ "The Minister of National Defence Nikos Dendias meets with the Minister of Defence of Lebanon Michel Menassah", [MINDEF grec](#), 13/11/2025; "Athens agrees to send APCs to Lebanon", [Kathimerini](#), 12/6/2025.

⁷ "Turkey says Lebanon-Cyprus maritime deal violates Turkish Cypriots' rights, is unacceptable", [Reuters](#), 27/11/2025.



Le conflit en Iran a également dévoilé cette coordination franco-grecque. La Grèce a livré des munitions antibalistiques aux EAU⁸ en application de leur accord de défense mutuel signé en 2020 (et qui avait alors comme objet évident une agression turque sur la Grèce et non iranienne sur les EAU), alors que la France y a déployé des Rafale. À Athènes, Emmanuel Macron a d'ailleurs rappelé que le président du Conseil européen, lors de son retour du Golfe, a fait état devant l'ensemble des membres de l'UE des commentaires élogieux des pays du Golfe à l'égard de la France et de la Grèce, compte tenu de leur réactivité pour les aider militairement. En outre, Athènes a aussi livré des munitions antibalistiques au Qatar, alors que les systèmes PATRIOT grecs stationnés en Arabie saoudite depuis 2021 ont abattu à plusieurs reprises des missiles et drones iraniens. Au même moment, la Turquie, elle, délégait la protection de son propre ciel aux systèmes PATRIOT ottomans, notamment espagnols et allemands, tout en maintenant une neutralité embarrassée vis-à-vis de l'Iran malgré les attaques de Téhéran sur son territoire. En effet, les seuls systèmes anti-aériens performants qu'elle possède sont les S-400 russes, qu'elle n'a osé activer.

Ce faisant, le partenariat franco-hellénique illustre le lien direct entre l'UE et le Moyen-Orient, sans avoir à passer par le « sas » turc, sachant qu'Ankara a longtemps rentabilisé sa position au sein de l'OTAN en tant qu'intermédiaire naturel avec les pays du Moyen-Orient. Or, cet élément est crucial lorsqu'il se rapporte aux structurations plus larges qui sont en cours. D'un côté, une synergie Pakistan-Turquie-Arabie Saoudite-Égypte se dessine. De l'autre côté, un axe Israël-EAU-Inde, auquel pourraient venir se « connecter » la France, la Grèce, Chypre et les États-Unis, notamment par le projet commun de corridor Inde-Moyen-Orient-Europe (IMEC).

Dans ce contexte, si la Turquie prenait le contrôle stratégique de la Méditerranée orientale (comme elle l'a tenté en 2020), elle bénéficierait d'un rôle prépondérant dans quasiment l'ensemble de la zone de contact entre l'Europe et le Moyen-Orient. Au vu de son positionnement en mer Noire, au Sud Caucase, en Syrie et en Libye, elle acquerrait un levier considérable sur la relation euro-asiatique. Éviter cela exige donc pour la France et la Grèce le maintien d'une logique multilatérale en Méditerranée orientale et une capacité d'influence crédible au Moyen-Orient, et l'association de l'UE à cette logique.

En revanche, il convient de noter que la zone du Levant à l'Iran reste très mouvante ; la notion de « blocs » est donc très relative et ne correspond pas forcément à la complexité intrinsèque à cette région. La Grèce est un bon exemple. Elle entretient (tout comme la France) d'excellentes relations avec l'Arabie Saoudite et l'Égypte ; il n'est donc pas possible de les classer dans des schémas concurrents au motif que ces deux dernières coopèrent aussi avec la Turquie. De même, la Grèce a approfondi ses relations avec le Qatar, partenaire traditionnel de la Turquie. En parallèle, sa relation privilégiée avec Israël ne nuit pas à ses relations avec les pays arabes comme la Jordanie et l'Égypte qui, en dépit de leur désaveu de Benjamin Netanyahu, sont en réalité assez peu susceptibles de rompre avec Jérusalem. Enfin, la Grèce et la Turquie arrivent elles-mêmes à coexister convenablement dans plusieurs domaines. Elles s'accordent notamment sur le fait qu'actuellement, ce n'est dans l'intérêt d'aucune des deux parties que Donald Trump se penche sur leur différend, tant l'issue d'une telle irruption serait imprévisible, pour l'une comme pour l'autre. Cela favorise une certaine retenue dans la relation bilatérale.

⁸ “Athens bolsters Gulf air defenses”, [Kathimerini](#), 01/04/2026.



D'autant plus que le facteur américain reste essentiel pour la Grèce, ce qui pose par ailleurs la question de sa compatibilité avec le partenariat franco-grec.

Un partenariat gréco-américain qui s'approfondit

Consciente du poids que prend l'énergie dans la politique économique et sécuritaire de Donald Trump⁹, la Grèce a misé sur le vecteur énergétique pour devenir un maillon de la sécurité nationale des États-Unis et ainsi accroître sa propre sécurité dans une région où les garanties européennes restent insuffisantes.

Ainsi, depuis 2025, plusieurs déclarations sur le « Corridor Vertical » (reliant la mer Égée à l'Europe centrale et orientale, à l'Ukraine et à la Moldavie)¹⁰ et accords d'exploration et de livraison de GNL¹¹ ont été signés entre Grecs et Américains. C'est donc une véritable architecture énergétique régionale sous patronage américain qui prend forme, dont la Grèce devient une composante essentielle. Cela vient compléter les appuis logistiques qu'Athènes fournit aux Américains pour leurs déploiements au Moyen-Orient, avec notamment la base de la Sude (Souda) en Crète, la seule à pouvoir accueillir des porte-avions en Méditerranée orientale.

Sur la question des États-Unis, les positions grecques et françaises ne sont clairement pas alignées. La Grèce ne peut se permettre de s'aliéner les États-Unis, car ceux-ci restent l'acteur principal au Moyen-Orient et qu'une partie croissante de la sécurité grecque se joue au Levant. La France, de son côté, souhaite jouer la carte du contraste avec les États-Unis pour stimuler le projet stratégique européen.

En revanche, Athènes et Paris poursuivent le même objectif : façonner un nouveau lien transatlantique condamné à muer, dans un monde qui exige davantage d'agilité et de rapidité. Et ce, même si ce processus est souvent éclipsé par des prises de positions clivantes de la part de l'administration américaine, mais aussi par des conflits d'intérêts stratégiques, des rivalités économiques et des impondérables inhérents à la transition d'un monde à un autre.

En effet, dans leur accord de coopération stratégique, Athènes et Paris ont convenu de contribuer au développement de la connectivité européenne, à la dualité civil-militaire des infrastructures de transport, au renforcement de l'axe Baltique-Chypre, à la facilitation de la mobilité militaire sur le continent en période de crise, et à la mise en œuvre de l'IMEC, quand bien même ce dernier reste largement déclaratoire. Pour l'instant, tous ces éléments se superposent avec l'agenda américain pour l'Europe et la Méditerranée orientale. Les deux schémas, européen et américain, s'emboîtent donc au niveau de la Grèce, précisément parce

⁹ "Establishing the National Energy Dominance Council", [La Maison Blanche](#), 14/02/2026.

¹⁰ "Joint Statement Regarding the Vertical Corridors", [Département américain de l'Énergie](#), 07/11/2025 ; "Joint Statement by the US and 12 European countries on strengthening the security of natural gas supply in Central and Eastern Europe", [Athens-Macedonian Press Agency](#), 24/02/2026.

¹¹ "Greece emerges as Europe's LNG gateway for US LNG", [Shipping Telegraph](#), 06/11/2025 ; "Greece and Ukraine sign a US gas supply deal as Zelenskyy visits Athens", [AP News](#), 16/11/2025 ; "Greece's Metlen signs LNG supply and trading cooperation deal with Shell", [Reuters](#), 25/02/2026 ; "Chevron awarded four offshore leases for Greece exploration blocks", [Shipping Telegraph](#), 18/02/2026 ; "New agreements for US LNG via Greece", [Athens-Macedonian Press Agency](#), 25/02/2026. "Papastavrou From Washington on the Vertical Corridor: Greece Is Turning Its Geography Into Geopolitical Power", [The National Herald](#), 24/02/2026 ; "Aktor LNG USA signs 20-year supply deal with Albania's Albgaz", [Balkan Green Energy News](#), 29/04/2026.



que celle-ci est l'aboutissement méridional des dynamiques du théâtre ukrainien et l'aboutissement occidental des dynamiques du théâtre moyen-oriental. Vouloir à la fois le développement de l'Europe de la défense et le maintien des garanties américaines n'est donc pas contradictoire dans le cas de la Grèce, qui est à la jonction de deux espaces : l'espace européen qui tend à s'europaniser du point de vue sécuritaire, et l'espace moyen-oriental où les États-Unis restent la puissance prépondérante.

En somme, l'accord franco-hellénique apporte sa contribution discrète mais concrète à la refonte de la relation transatlantique.

Pour conclure, les défis ne manquent pas. Il reste à voir si l'UE va effectivement construire sur les acquis de la présidence chypriote pour consolider une vision à 360 degrés ou si, une fois la poussière retombée au Moyen-Orient, elle va à nouveau se focaliser exclusivement sur l'Ukraine et retrouver des réflexes atlantistes. Or, le prochain sommet de l'OTAN se tiendra à Ankara. La Turquie cherchera très certainement à enrayer la dynamique de défense européenne dans sa dimension communautaire en jouant la carte du lien transatlantique, mais aussi en jouant de ses fidèles relais au sein de l'UE de manière à entretenir les divisions. Il conviendra d'observer la réaction des États européens traditionnellement atlantistes et réticents à développer un outil de défense proprement indépendant, pour juger de l'état d'esprit de l'UE vis-à-vis de sa sécurité et de son avenir stratégique.





www.fmes-france.org

Institut FMES
Maison du numérique et l'innovation
Place Georges Pompidou
83000 Toulon



@institutfmes



Institut FMES



Institut FMES



Boussole
stratégique